

## PROGRAMME D'ÉCHANGES HORS QUÉBEC DE PROFESSEURS 2014-2015

*Notez que dans ce document, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination  
et uniquement dans le but d'alléger le texte.*

OBJECTIF .....	1
CLIENTÈLE VISÉE .....	1
CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ.....	2
AIDE FINANCIÈRE.....	3
CRITÈRES D'ÉVALUATION DES DEMANDES.....	3
ATTRIBUTION DES OCTROIS ET ANNONCE DES RÉSULTATS.....	3
RAPPORT D'ÉCHANGE.....	3
CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES .....	4
INFORMATION FAUSSE OU TROMPEUSE .....	4
ÉTHIQUE EN RECHERCHE ET CONFORMITÉ .....	4
RESPONSABILITÉ DU FRQNT .....	5
POUR INFORMATION.....	5

### OBJECTIF

1. Le programme d'échanges hors Québec de professeurs du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (ci-après nommé « FRQNT » ou « Fonds ») a pour objectif de favoriser la mobilité internationale et interprovinciale de professeurs dont les activités de recherche s'inscrivent dans la programmation scientifique des regroupements stratégiques financés par le Fonds. Le programme constitue un outil supplémentaire mis à la disposition des regroupements stratégiques pour renforcer leur action sur la scène internationale dans le cadre de projets ou de partenariats de recherche établis ou en voie de développement.

### CLIENTÈLE VISÉE

2. Le programme s'adresse aux membres réguliers des regroupements stratégiques et aux chercheurs provenant de l'extérieur du Québec.
3. Les travaux de recherche proposés dans le cadre de l'échange doivent s'inscrire dans la programmation scientifique du regroupement stratégique.

## CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

4. Tous les regroupements stratégiques soutenus financièrement par le FRQNT peuvent bénéficier de ce programme.
5. Le candidat proposé par le regroupement stratégique doit satisfaire à toutes les conditions d'admissibilité définies ci-après.

### Lien avec le regroupement stratégique

Le candidat doit être membre régulier d'un regroupement stratégique. Les chercheurs provenant de l'extérieur du Québec peuvent déposer une demande sous invitation d'un responsable de regroupement stratégique.

### Lieu de l'échange

L'échange doit se réaliser hors Québec pour les membres réguliers des regroupements stratégiques ou au Québec pour les chercheurs provenant de l'extérieur du Québec

### Durée de l'échange

L'échange doit être d'une durée minimale de 2 mois et maximale de 6 mois.

### Début de l'échange

L'échange doit débuter au plus tard le 31 mars 2015.

## PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE

6. Les candidats intéressés par ce programme doivent déposer une demande auprès de leur regroupement stratégique (voir la liste sur le site internet du FRQNT : [http://www.frqnt.gouv.qc.ca/pdf/REGR\\_NT\\_FINANCES-2013-2014.pdf](http://www.frqnt.gouv.qc.ca/pdf/REGR_NT_FINANCES-2013-2014.pdf)). Les candidats doivent valider la liste des documents exigés pour cette demande auprès du regroupement stratégique concerné.
7. Les regroupements stratégiques qui recommandent un candidat doivent compléter le formulaire approprié sur le site web du FRQNT et le transmettre par voie électronique. Ce formulaire fait état des coordonnées complètes du professeur. Une brève description de la nature de l'échange et de sa pertinence pour la programmation scientifique du regroupement scientifique est également requise.
8. De plus, les regroupements stratégiques doivent transmettre le rapport du comité de sélection faisant état des cotes obtenues pour chacun des trois (3) critères en vigueur, du processus d'évaluation et de la composition de ce comité.

Toute demande d'échange doit être déposée par le regroupement stratégique et approuvée par le FRQNT **avant** le départ du professeur.

### **Date limite de présentation**

Les regroupements stratégiques peuvent soumettre la candidature de professeurs en tout temps **jusqu'au 15 mars 2015**.

### **Nombre limite de candidatures**

Chaque regroupement stratégique peut présenter une (1) candidature jusqu'à la date limite du concours. L'attribution des subventions par le FRQNT se fait sur la base du premier arrivé, premier servi en fonction des fonds disponibles pour ce programme.

## **AIDE FINANCIÈRE**

9. L'aide financière accordée correspond à un montant forfaitaire de 2500\$ par mois. Un montant est également consenti pour couvrir les frais de déplacement aller-retour en classe économique vers la destination choisie. Le transport doit être réservé au moins trois semaines avant le départ du professeur. Ce montant est remboursé sous présentation des pièces justificatives. Une fois l'échange complété, les pièces justificatives originales doivent être immédiatement acheminées au FRQNT.

## **CRITÈRES D'ÉVALUATION DES DEMANDES**

10. Les demandes sont évaluées par les regroupements stratégiques selon les critères suivants :
  - L'excellence du dossier de recherche du candidat (50 points);
  - La correspondance du projet d'échange avec la programmation scientifique du regroupement (25 points);
  - L'insertion du projet d'échange dans les actions hors Québec du regroupement stratégique (25 points).

## **ATTRIBUTION DES OCTROIS ET ANNONCE DES RÉSULTATS**

11. Le candidat est sélectionné par le regroupement stratégique qui le recommande au FRQNT. C'est le FRQNT qui rend la décision finale relativement à l'aide financière à accorder dans le cadre du programme d'échanges hors Québec de professeurs. Le regroupement stratégique annonce ensuite les résultats au candidat. Le FRQNT se réserve le droit de refuser une candidature dont le rapport du comité de sélection n'est pas suffisamment explicite.

## **RAPPORT D'ÉCHANGE**

12. Un rapport d'échange doit être transmis par courriel au responsable du programme du FRQNT au plus tard un mois après la fin du projet. Ce rapport est rédigé en format libre d'environ une page. Il doit présenter les éléments suivants : 1) une présentation du lieu de l'échange; 2) une description du (ou des) projet auquel le professeur a travaillé et de

sa contribution; 3) une appréciation générale de l'échange; 4) les collaborations développées et l'impact pour le regroupement stratégique.

13. Les regroupements qui n'auront pas produit de rapport selon les règles ne pourront plus déposer de nouvelles candidatures au programme tant que la situation ne sera pas corrigée.

## **CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES**

14. Le FRQNT se réserve le droit de modifier, sans préavis, les règles du programme. De plus, le Fonds peut mettre terme au programme à tout moment lorsque les fonds disponibles sont épuisés.

## **INFORMATION FAUSSE OU TROMPEUSE**

15. En vertu de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (R.L.R.Q., c. M-15,1,0,1), un demandeur qui donne une information fausse ou trompeuse en vue d'obtenir ou de faire obtenir une aide financière commet une infraction et est passible d'une amende. De plus, s'il est reconnu coupable, il ne peut obtenir une aide financière pour une période pouvant aller jusqu'à cinq ans.
16. Dans le cas où une personne morale commettrait une infraction, un administrateur ou un représentant de cette personne morale qui avait connaissance de l'infraction est réputé être partie à l'infraction et est également passible d'une amende, à moins qu'il n'établisse à la satisfaction du tribunal qu'il n'a pas acquiescé à la commission de cette infraction. De plus, une telle déclaration constitue un manquement à la conduite responsable en recherche (Politique du Fonds en matière d'éthique).
17. Le Fonds de recherche se réserve le droit d'imposer toute sanction ou de prendre toute mesure supplémentaire qu'il jugerait utile ainsi que d'entamer des recours pour obtenir le remboursement de sommes frauduleusement obtenues et la réparation des dommages subis.

## **ÉTHIQUE EN RECHERCHE ET CONFORMITÉ**

18. Tout projet de recherche impliquant des participants humains, du matériel biologique, des données provenant de participants humains, des animaux, des produits ou des tissus provenant d'animaux requiert obligatoirement l'approbation d'un comité d'éthique de l'établissement du candidat principal (règles générales communes article 5.3). De plus, lorsque la situation s'applique, les chercheurs doivent faire part, dans le formulaire de demande, des impacts environnementaux liés à leur projet de recherche et déployer des efforts raisonnables pour les minimiser. À cette fin, ils doivent obtenir les permis et autorisations requises avant le début du projet.

## RESPONSABILITÉ DU FRQNT

19. Le FRQNT n'est responsable d'aucun dommage direct ou indirect, résultant du traitement qu'il effectue, de toute demande de bourse, de subvention ou autre et, sans limiter la généralité de ce qui précède, n'est responsable d'aucun dommage direct ou indirect, découlant de la divulgation non autorisée par le FRQNT, de renseignements faisant partie du dossier d'un candidat. En effet, malgré toutes les précautions prises par le FRQNT afin de préserver le caractère confidentiel d'informations qui doivent le demeurer, il peut arriver que dans certains pays où l'information est communiquée, elle ne puisse bénéficier des procédés de protection tels que la cryptographie asymétrique, le chiffrement ou autres.

### **Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels**

20. Le FRQNT est assujéti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1).
21. Le demandeur peut s'adresser au responsable de la Loi sur l'accès pour obtenir des informations :

### **Responsable de l'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels:**

M<sup>e</sup> Mylène Deschênes, B.C.L., LL.B., LL.M.  
Directrice, affaires éthiques et juridiques  
[responsableacces.nt@frq.gouv.qc.ca](mailto:responsableacces.nt@frq.gouv.qc.ca)

## POUR INFORMATION

Responsable du programme : Guillaume Lamontagne  
Téléphone : 418 643-8560, poste 3455  
Pour les étudiants de l'extérieur de la région de Québec : 1 888 653-6512, poste 3455  
Télécopieur : 418 643-1451  
Courriel : [guillaume.lamontagne@frq.gouv.qc.ca](mailto:guillaume.lamontagne@frq.gouv.qc.ca)

Fonds de recherche du Québec — Nature et technologies  
Programmes de bourses  
140, Grande Allée Est  
4<sup>e</sup> étage, bureau 450  
Québec (Québec) G1R 5M8